



Mobilité individuelle

Objectifs:

- Vivre une expérience internationale en immersion complète
- Découvrir un nouveau système scolaire
- Améliorer son niveau linguistique
- Découvrir une nouvelle culture et un nouveau mode de vie, dans une famille d'accueil
- Acquérir davantage de maturité

Principes:

Il y a deux possibilités de mobilité pour les élèves :

- 1) La mobilité organisée par l'établissement en lien avec nos partenaires à l'étranger. Dans ce cas l'établissement aide et accompagne les familles dans l'organisation. Cette mobilité peut engendrer un accueil en France du correspondant étranger mais ce n'est pas une obligation, cela peut rester une mobilité simple sans accueil. Les élèves français sont scolarisés dans différents lycées. Sur place, ils sont seuls dans les familles. Le professeur de français à l'étranger accueille nos élèves à l'arrivée, intervient et aide les élèves si besoin. La mobilité individuelle est différente d'un échange ou voyage de groupe classique dans la mesure où, dans la mobilité individuelle, aucun professeur de notre établissement n'est sur place avec les élèves français. Les élèves qui s'inscrivent dans une mobilité doivent ainsi être conscients de cette démarche et ceux qui ne se sentent pas prêts pour cette expérience individuelle de scolarité à l'étranger, peuvent s'inscrire dans un échange classique où des professeurs sont présents avec les élèves tout le temps du séjour.
- 2) La mobilité organisée par les familles en lien avec leurs liens propres à l'étranger ou en lien avec les organismes. Dans ce cas-là, l'élève français doit remplir obligatoirement la fiche « demande de mobilité » avant le départ (signature des parents, le PP, le coordinateur, le chef d'établissement). Cette demande se trouve sur notre site : www.sainteagnes49.fr « Pôle International », rubrique « mobilité individuelle des élèves ».

Exigences :

Cette mobilité individuelle est proposée aux élèves qui sont autonomes, matures et dignes de confiance par un comportement respectueux des règles de vie.

Il est indispensable que le règlement intérieur de chaque établissement en Irlande, en Australie, en Inde, au Mexique et en France soit respecté et nous rappelons qu'évidemment fumer et consommer de l'alcool sont strictement interdits.

Par ailleurs, l'élève doit pouvoir s'adapter facilement à son nouvel environnement, par exemple à l'uniforme, aux sorties que l'établissement de son correspondant ou que sa famille propose... Il doit avoir une attitude positive en classe, afin de ne pas gêner le bon déroulement habituel des cours et s'efforcer de suivre du mieux qu'il peut les cours dispensés, même s'ils sont nouveaux pour eux.

Tout manque au règlement de l'école et au respect de la vie familiale sur place peut entraîner l'arrêt du séjour et un retour de l'élève dans son pays (à ses frais). Des sanctions peuvent être envisagées au lycée français aussi.

Travaux demandés:

Pour le lycée Ste Agnès, dans le cadre de la validation du DEC : l'élève français doit effectuer un travail dans la langue du pays visité : « une production originale » ou "un journal de bord" « un powerpoint » ou « article de presse » sur un point culturel ou historique en lien avec le pays...

Inscriptions

- **Places :** Les places étant limitées, en cas de surnombre dans les inscriptions, la priorité sera accordée, par niveau d'étude, aux élèves euro (DEC puis Mention euro). Un tirage au sort peut être effectué en présence de l'Apel (association des parents d'élèves). Les élèves non tirés au sort seront prioritaires pour d'autres échanges
- **Paiement :** L'inscription en ligne doit être accompagnée suivi d'un acompte de 200 € (ordre : Lycée Sainte Agnès). Le chèque sera remis lors des permanences communiquées plus tard.

Si votre enfant est retenu, il devra impérativement, à la date fixée par l'organisateur, apporter le règlement total du voyage dont le montant sera indiqué et qui sera encaissé à une date fixée par l'échéancier. L'acompte de 200 € (ordre Lycée Ste Agnès) est obligatoire pour tout échange ou mobilité. Il n'y aura pas de réservation sans ce chèque. Par ailleurs, ce dernier ne sera pas remboursé en cas de désistement. Si la candidature de votre enfant n'est pas retenue, le chèque d'acompte vous sera rendu.

Quelques règles :

- Ne pourront participer à une mobilité les élèves n'ayant pas rendu ou pas validé les travaux demandés par l'organisateur, à la suite d'un échange dans la (les) classe(s) précédente(s).
- Lors d'un échange/mobilité dans la même année scolaire, la ½ pension n'est pas déduite lorsque l'élève part mais il ne paie pas les repas de son correspondant en retour.
- Un interne ne peut pas accueillir de correspondant à l'internat : il trouve une famille d'accueil pour la semaine ou il devient ½ pensionnaire le temps du séjour du correspondant.
- L'élève doit faire un seul choix.
L'élève ne peut pas s'inscrire à 2 échanges sur temps scolaire pendant une même année scolaire. L'élève par contre peut s'inscrire pour un échange + une mobilité individuelle Irlande ou Australie ou Inde ou Mexique (projet en cours) ou bien une destination trouvée par la famille.
- Après l'inscription en ligne et le dépôt du chèque qui confirme l'inscription (les permanences seront indiquées plus tard), l'élève doit remplir en ligne une « présentation » détaillée « 2^{ème} étape » dès que les professeurs organisateurs de l'échange ou mobilité lui demandent de le faire. Merci de penser dès maintenant à avoir ou renouveler votre passeport (destinations non européennes) ou votre carte d'identité (destination européenne), à votre carte d'assurance européenne.
- Le lycée n'est pas une agence de voyage, les échanges se basent sur l'amitié, la confiance et le lien culturel qui nous lient aux partenaires. Il peut arriver qu'un partenaire annule l'échange faute de budget ou de candidats, si cela arrive, nous nous engageons à proposer des solutions dans la mesure du possible à nos élèves.